

Rectificatifs aux mémoires oraux et écrits déposés au BAPE

Section 7: Méthodologie dans l'étude d'impact

Commentaires sur le premier rectificatif

(page 17)

Tout en demeurant conscients du fait que le terme “moyen” suggère une gravité moindre que “majeur” mais plus importante que “faible”, le but de l'exercice était surtout de faire ressortir que le choix de ce mot constitue un euphémisme, et que l'échelle de pondération comportait davantage de façons de suggérer l'absence de gravité d'un impact que le contraire.

Commentaires sur le second rectificatif

(page 18)

Nous sommes désolés de cette erreur qu'il faut attribuer à de l'inattention de notre part. Cependant, nous maintenons l'idée générale de cet énoncé.

Commentaires sur le troisième rectificatif

(page 18)

Que l'étude d'impact de BFI soit conforme aux exigences de la loi et soit approuvée par les pairs ainsi que par le MDDEP ne fait aucun doute dans notre esprit. Il nous semble toutefois que le domaine de l'évaluation des impacts en est un en constante évolution et qu'il serait indéniablement pertinent de tenir compte de l'inquiétude manifestée par tous les citoyens quant aux impacts cumulatifs, surtout dans un cas comme celui du LET de Lachenaie, qui suscite depuis fort longtemps une grande controverse. Il est impératif que cet aspect soit pris en considération.

En conclusion, nous souhaitons également nous prononcer sur la note suivante:

Note : D'autres rectificatifs sur ce mémoire pourraient être faits mais ils iraient tous dans le même sens : la méthodologie d'identification des impacts utilisée est éprouvée dans des études récentes et approuvée par le MDDEP et des pairs en évaluation environnementale.

(BFI-UTL, 2008, page 18)

Tel que nous l'avons mentionné, nous soutenons fermement que le domaine des évaluations environnementales n'est pas encore une science exacte. Partant de la prémisse selon laquelle la raison d'être d'une étude d'impact est de démontrer qu'un projet respecte les trois sphères du développement durable, ce qui inclut l'acceptabilité sociale, il nous semble présomptueux d'affirmer que la méthode utilisée est LA bonne et ne devrait nullement être remise en question.

Véronique Armstrong
Patrice Brillant
Sonia Carrier